

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 21 janvier 2026

Nombre de membres :	L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-et-un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.
Afférents au Conseil d'administration : 15	
En exercice : 14	
Date de convocation : 16-01-2026	
Date d'affichage : 16-01-2026	
Présents : 10	Abstention : 0
Représentés : 4	Votes pour : 14
Votants : 14	Votes contre : 0

Présents : Thierry DUFOUR, Nawel BENSETTI-VIGUIÉ (pouvoir reçu de Mme Blanco Liquière), Alfred KROL, Philippe CACÉRÈS, Claude JOUANY (pouvoir reçu de Mme Laghzaoui), Brigitte VERGNES, Annie CAVAILLÈS (pouvoir reçu de Mme Lartigue), Serge COTTO (pouvoir reçu de Mme Aillors), Anne-Marie GUYADER, Jean-Philippe SOQUIÈRE

Représentées : Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à Mme Bensetti), Nawal LAGHZAOUTI (pouvoir donné à M. Jouany), Hélène AILLOS (pouvoir donné à M. Cotto), Yolande LARTIGUE (pouvoir donné à Mme Cavaillès)

Secrétaire : Nawel BENSETTI-VIGUIÉ

DEL.EHPAD N°2026-02 : Déclassement du domaine public de l'EHPAD Les Terrasses du Pastel.

M. Le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° DEL.EHPAD n°2025-23 du 15 décembre 2025 approuvant l'arrêt du service public de l'EHPAD le 31 décembre 2025 à minuit.

L'EHPAD ne fait donc plus partie du domaine public depuis le 1^{er} janvier 2026 et la désaffection est alors constatée de fait.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un «bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement»,
- **Vu** la délibération n° DEL.EHPAD n°2025-23 du 15 décembre 2025 approuvant l'arrêt du service public de l'EHPAD Les Terrasses du Pastel le 31 décembre 2025 à minuit,
- **Considérant** que l'EHPAD Les Terrasses du Pastel sis 13 hameau de la Cayrié, sur la parcelle ZD 328 était à l'usage du public,
- **Considérant** que ce bien n'est plus affecté à un service public conformément à la délibération n° DEL.EHPAD n°2025-23 susmentionnée,
- **Considérant** qu'il résulte de cette situation une désaffection de fait de ce bien

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONSTATE** la désaffection du bien sis 13 hameau de la Cayrié, sur la parcelle ZD 328, à Pugouzon,
- **DÉCIDE** du déclassement du bien sis 13 hameau de la Cayrié, sur la parcelle ZD 328 du domaine public et son Intégration dans le domaine privé du C.C.A.S.,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance,
Madame Nawel Bensetti Viguié**



**Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry DUBOURG**

